

## BUDGET GLOBAL DE LA PLATEFORME (période du 1er janvier au 31 décembre 2023)

### DÉPENSES

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT PRÉVISIONNEL
<b>Dépenses de personnel - Salaires et charges</b>	
2 ETP conseillers	80 000 €
0,4 ETP coordination animation territoriale	19 000 €
0,2 ETP secretariat/standard	7 000 €
<b>Total Depenses de personnel - salaires et charges</b>	<b>106 000 €</b>
<b>Dépenses de déplacement et de formation</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Dépenses d'équipement et de prestations dédiés aux actes métiers</b>	
depenses prestations animation / achat equipement/logiciel /materiel ...	3 000 €
<b>Charges connexes liées à cette opération (20 % max des plafonds)</b>	
communication / impression/ ...	1 000 €
Partenariat sur actes métiers (subvention versée)	
Prestation CRER (marché à bons de commande)	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>137 000 €</b>

### RECETTES

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT PRÉVISIONNEL
SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part Région	26 196 €
SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part SARE	65 491 €
SUB-Region Nouvelle Aquitaine Petit tertiaire privé / secteur conc	4 560 €
<b>TOTAL Subvention Région Nouvelle Aquitaine</b>	<b>96 247 €</b>
Autofinancement	40 753 €
<b>TOTAL</b>	<b>137 000 €</b>

70,3%

29,7%





RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

avec



**France  
Rénov'**

Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

## ***APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT***

### **DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

**RÉSEAU FRANCE RENOV'  
NOUVELLE-AQUITAINE**

**1<sup>er</sup> Janvier / 31 décembre 2023**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

*Document 2*



## **MODE DE REMISE DE VOTRE DOSSIER**

Par courriel à l'adresse : [energie@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:energie@nouvelle-aquitaine.fr)

## **DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA CANDIDATURE**

- Lettre de candidature du porteur de la plateforme
- Dossier de candidature renseigné (*présent Document 2*)
- Annexe financière au dossier de candidature renseignée (*Doc. 3 ou 3 bis*)
- Délibération de la structure porteuse et « conventions » signées (pourront être envoyées postérieurement au 3 novembre mais avant fin décembre)
- Statuts de la structure porteuse
- RIB de moins de 3 mois

## **CONTACTS**

Direction de l'Energie et du Climat

**Service transition Energétique des Territoires (Chargés de mission/référents plateformes)**

- **Bénédicte HAMON** (départements 33 Ouest, 40 et 64 Pays Basque)  
Tél : 05.57.57.82.93 / [benedicte.hamon@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:benedicte.hamon@nouvelle-aquitaine.fr)
- **Nicolas TURPIN** (départements 33 Est, 47 et 64 Béarn)  
Tél : 05.57.57.83.52 / [nicolas.turpin@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:nicolas.turpin@nouvelle-aquitaine.fr)
- **Fabrice GUIGNARD** (départements 17, 79, 86\_Gd Châtelleraut)  
Tél : 05.49.55.82.71 / [fabrice.guignard@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:fabrice.guignard@nouvelle-aquitaine.fr)
- *En attente du remplacement de Martine ROUX* (départements 16, 19, 23, 24, 86, 87)  
Tél : 05.49.55.82.56/ [energie@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:energie@nouvelle-aquitaine.fr)

**N'hésitez pas à prévoir un temps d'échange avec le référent Plateforme de votre département avant le dépôt définitif de votre dossier (Contacts ci-dessus).**

## FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PLATEFORME

Le contenu de ce dossier de candidature doit répondre aux attentes précisées dans le **Document 1 « Cadre technique » de l'AMI.**

➤ **Nom de la Plateforme :**

INFO ENERGIE NIORT AGGLO

➤ **Plateforme sur même périmètre géographique en 2022**

**(Oui/non) :** OUI

➤ **Nom de la structure porteuse de la Plateforme (qui conventionne avec la Région=bénéficiaire de la subvention SARE/Région) :**

Communauté d'agglomération du Niortais

➤ **Coordonnées :**

**Adresse de la structure porteuse : 140 rue des Equarts**

**Code postal : 79000**

**Commune : NIORT**

**Téléphone : 05 17 38 79 00**

**Courriel : [agglo@agglo-niort.fr](mailto:agglo@agglo-niort.fr)**

**Site Internet : [www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)**

➤ **SIRET : 200 041 317 00013**

➤ **Statut juridique :**

**Etablissement Public de Coopération Intercommunale**

➤ **Représentant légal :**

Nom/prénom/qualité :

BALOGÉ Jérôme, Président

Email : agglo@agglo-niort.fr

N° téléphone : 05 17 38 79 00

➤ **Elu(e) référent(e) en charge du dossier :**

Nom/prénom/qualité :

VACHON Séverine, Vice-Présidente en charge du Développement Durable

Email :

➤ **Autre Elu(e) référent(e) en charge du dossier :**

Nom/prénom/qualité :

BREMAUD Christian, Vice-Président en charge de la Politique de l'Habitat

Email :

➤ **Directeur/ Responsable de la Plateforme**

*Cette personne sera le contact privilégié pour l'envoi de certaines informations ou sollicitations émanant de l'ADEME et l'Anah.*

Nom/prénom

GOUIN Béatrice

Fonction : Chef de projet Transition Environnementale / Chef de projet Plateforme

Email : beatrice.gouin@agglo-niort.fr

N° téléphone : 05 17 38 80 11

➤ **Référent administratif en charge de la subvention (si différent du Responsable):**

Nom/prénom

IDEM

Fonction : .....

Email : .....

N° téléphone : .....

# PÉRIMÈTRE TERRITORIAL ET GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

## 1- TERRITOIRE COUVERT

### ➤ **Territoire couvert :**

Liste des EPCIs couvertes :

Communauté d'agglomération du Niortais

Superficie totale du territoire couvert : 821 km<sup>2</sup>

➤ **Population totale** du territoire couvert : 121 642 habitants

Densité de population du territoire couvert : 148 hab. /km<sup>2</sup>

➤ **Nombre de logements** sur le territoire: 64 703 logements dont 57 549 résidences principales (données portrait de territoire 2022)

.En habitat individuel \*: 43 969 logements en habitat individuel (résidence principale)

.En copropriété \*: 13 237 logements en appartement (résidence principale)

.Part résidences secondaires\* : Environ 3.2 %

.Part de logements en location\* : Environ 36.5% des résidences principales sont en location

*\*Si donnée disponible*

## 2- PORTAGE ET GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME

➤ **Organisation juridique retenue** (EPCI seul, EPCIs qui mutualisent leur démarche...) : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 2« Portage des Plateformes et couverture territoriale »

... EPCI seul, détenteur de compétences Energie et Habitat

➤ **Nature du lien entre les EPCIs couvertes et la structure porteuse**

(convention, adhésion...) : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 2 « Portage des Plateformes et couverture territoriale »

NEANT

➤ **Instances de gouvernance mises en place** pour piloter et assurer le suivi de la Plateforme (comité de pilotage, comités techniques...) **avec la liste des membres/partenaires associés, et la fréquence** : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 5 « Objectifs et missions des plateformes »

1) Comité de pilotage :

Instance d'information et de validation des résultats, de l'évaluation du plan d'actions, de la programmation de nouveaux objectifs et des actions à mettre en place, qui se réunira au moins deux fois par an

Le COPIL sera animé par la Vice-Présidente en charge du Développement durable

Composition :

- Vice-Présidente en charge du Développement Durable
- Vice-Président en charge de l'Habitat
- Vice-Présidents en charge du Développement Économique
- Membres de la Direction Générale
- CRER, prestataire jusqu'en 2023
- Etat : DDT/DREAL/SARE/ANAH
- ADEME
- Région Nouvelle Aquitaine
- Soutien technique : Directeur ADT&H et chef de projet plateforme

D'autres structures et membres du comité technique pourront prétendre à participer à ce comité de pilotage en fonction des sujets abordés.

2) Comité technique :

Instance technique assurant la coordination du projet, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions développées dans le cadre de la plateforme, la préparation des COPIL, qui se réunira si besoin. Des réunions individuelles avec chacun des membres du comité technique pourront également être programmées.



La Vice-Présidente en charge du Développement Durable et le Vice-Président en charge de l'Habitat pourront être conviés lors de cette instance.

- o Chef de projet plateforme
- o Conseillers Energie plateforme
- o Chef de projet PLH
- o Chef de projet OPAH
- o Chef de projet PCAET
- o Chargé de mission Développement Économique
- o Directeur ADT & H
- o CRER, Prestataire

### 3) Instances de validation

En tant que Communauté d'agglomération, Niort Agglo dispose des instances décisionnelles suivantes :

- o Le Bureau des Vice-Présidents : se réunit environ une fois par semaine pour arbitrer les dossiers et arrêter les choix stratégiques
- o La Conférence des Maires : se réunit 6 à 7 fois par an pour examiner les délibérations et partager les sujets d'actualité
- o Le Conseil d'agglomération : se réunit 6 à 7 fois par an pour voter les délibérations.

### 4) Réseau des partenaires (réseau d'information et d'échanges) :

Depuis la mise en place de la plateforme en 2015, un réseau de partenaires acteurs de la rénovation énergétique s'est constitué :

- ADEME
- DDT 79 / Délégation locale ANAH
- CAPEB 79
- FFB 79
- CMA 79
- CCI 79
- ADIL 79
- CRER
- CAUE 79
- ARTEE

- SIEDS
- ODEYS (anciennement « cluster écohabitat »)
- SOLIHA
- URBANIS
- ACTION LOGEMENT
- CD79
- Agglo 2 B
- Niort Agglo
- CC Thouarsais

En fonction des besoins, les membres de ce réseau pourront être invités au comité de pilotage, être sollicités individuellement ou se diviser en groupes de travail spécifiques réunissant des acteurs et partenaires experts de la rénovation, concernés par les thématiques abordées. Ces groupes de travail seront animés par le chef de projet Plateforme et pourront être pilotés par un acteur volontaire sous la coordination du COTECH.

➤ **Dates prévisionnelles des Copils (2 obligatoires) :**

Juin 2023 : comité de pilotage n°1

Octobre ou novembre 2023 : comité de pilotage n°2

➤ **Modalités d'information/mobilisation des élus communautaires et communaux du territoire** couvert par la Plateforme :

La Communauté d'agglomération du Niortais est dotée d'un « Réseau Développement Durable des communes » : cette instance se réunit environ tous les 2 mois et se compose d'élus de chacune des communes (maire ou conseiller municipal)

Ce réseau vise à :

- Faire connaître les projets et démarches exemplaires mis en œuvre par les communes et Niort Agglo
- Faciliter l'échange, le partenariat, la coopération entre les communes, et développer des actions communes (ex : semaine du développement durable, Nuits de la thermographie)
- Apporter de l'expertise, de l'information et de la formation sur les sujets intéressant directement les communes

- Informer des politiques communautaires menées en faveur du développement durable (mobilité, déchets, énergies renouvelables,...)

Dans le cadre de l'engagement dans l'AMI, Niort Agglo s'appuiera sur ce réseau qui permettra de mobiliser et informer les communes afin de pouvoir toucher les ménages.

Les élus communautaires et communaux seront également informés et mobilisés via le bureau des Vice-Présidents et la Conférence des Maires.

Les réunions périodiques organisées pour les secrétaires et DGS de mairies viennent compléter les canaux de diffusion d'information vers les communes.

**Débutée en 2021, la communication locale sera poursuivie et développée avec notamment la diffusion d'articles, de posts pour les réseaux sociaux, de quizz réguliers auprès des communes pour relayer l'information auprès des habitants.**

#### RAPPEL- Organisation de comités de pilotage (extrait du Doc 1)

Afin d'assurer ses missions de guichet unique, le porteur de la Plateforme mettra en place une **gouvernance locale partenariale** associant à minima les acteurs publics et professionnels nécessaires à son fonctionnement et ses missions, ainsi qu'à la bonne coordination des politiques publiques régionales et nationales. Elle intègrera à minima la Région, l'ADEME, la DDT, la délégation locale de l'Anah, le Département, les maîtres d'ouvrage des opérations programmées présentes sur le territoire, l'ADIL, les Maisons France Service, les partenaires régionaux auxquels la Région et/ou l'Etat ont confié le portage de politiques ou outils participant à la rénovation énergétique de l'habitat (CARTTE...), la CAPEB, la FFB...

Le **comité de pilotage** mis en place se **réunira au minimum deux fois par an** pour favoriser la mise en synergie des actions et politiques des différents acteurs et assurer le suivi des objectifs qualitatifs et quantitatifs de la Plateforme (un au 1<sup>er</sup> trimestre pour réaliser notamment le bilan de l'année n-1 et le lancement de l'année n, le second à mi ou fin d'année).

Dans le cadre de ses missions, le porteur de la Plateforme assure l'animation des nombreux acteurs locaux de la rénovation énergétique du logement et de l'immobilier (acteurs bancaires, agences immobilières, négociants,...). Ils les associent dans la définition et la mise en œuvre des politiques selon le degré et modalités définis localement.

### 3- LIENS AVEC LES POLITIQUES LOCALES EXISTANTES ET PÉRIMÈTRE DU GUICHET UNIQUE

➤ **La Plateforme répond-elle aux objectifs définis dans vos documents de planification ? Merci de préciser les quels (PCAET, TEPOS, PLH...)**

Niort Agglo a déjà défini un certain nombre d'orientations en matière d'habitat et d'énergie dont les principales sont précisées dans les documents suivants :

- **Le projet de territoire** qui détermine les grandes orientations et les choix stratégiques de développement à l'horizon 2030, dont l'un des objectifs est d'inscrire le territoire dans l'efficacité énergétique.
- **Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial)**, approuvé le 10 février 2020 avec comme orientation clairement identifiée, la maîtrise des consommations énergétiques.
- **Le PLUi-D (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volet Déplacements)**, traduction opérationnelle du SCOT à l'échelle des 40 communes de Niort Agglo, en cours d'élaboration.
- **Le PLH (Programme Local de l'Habitat)**, avec notamment comme objectifs la mobilisation du tissu existant et du parc ancien, la requalification des logements et secteurs/îlots des centres anciens et l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens.
- **Le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)**, approuvé le 10 février 2020 et son axe 3 « vers une sobriété énergétique de l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée » regroupant 5 actions :
  - 3.1 : Renforcer la plateforme de la rénovation énergétique ACT'e
  - 3.2 : Sensibiliser sur les usages du bâtiment et équipements performants
  - 3.3 : Création d'une aide à la rénovation pour les publics non éligibles ANAH
  - 3.4 : Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort agglo et ses communes
  - 3.5 : Aide financière pour le remplacement de chauffages peu performants émetteurs de GES

➤ **Liste et périmètre des programmes Anah existants ou à venir sur le territoire:**

Programme (OPAH, PIG, VOC, POPAC)	Nom de l'opération	Territoire couvert	Porteur	Opérateur	Début/Fin	Précision (volet copropriété...)
OPAH 2018-2023	OPAH de la CAN	Agglo	Agglo	Groupement SOLIHA, ADIL, URBANIS	05/02/2018 04/02/2023	
OPAH RU	OPAH Renouvellement urbain multisites de la CAN	12 centres anciens de l'agglo	Agglo	Groupement SOLIHA, ADIL, URBANIS	05/02/2018 04/02/2023	
OPAH à venir	A définir	Agglo	Agglo	A définir	A définir	/
VOC	VOC de la CAN	Niort	Agglo	Urbanis	01/06/2020 31/05/2023	/
POPAC	POPAC sur la copropriété « Les Tilleuls »	1 copropriété	Agglo	Urbanis	01/02/2022 31/01/2025	/
OPAH CD	OPAH CD sur la copropriété « Les Ifs »	1 copropriété	Agglo	Urbanis	01/09/2022 31/08/2025	/

➤ **Existe-t-il un délégataire des aides à la pierre sur votre territoire ?**

**Si oui, préciser son nom et le niveau de délégation**

NON

➤ **La structure porteuse est-elle agréée « opérateur Anah » \*? Non.** Les opérateurs ANAH pour le compte de Niort Agglo sont : URBANIS pour les propriétaires bailleurs et ADIL/SOLIHA pour les propriétaires occupants (jusqu'en février 2023)

*\* Si vous souhaitez devenir opérateur Anah, veuillez-vous rapprocher de la DDT(M) de votre territoire*

➤ **Périmètre du guichet unique proposé aux habitants :**

- Plateforme de la rénovation énergétique
- Guichet unique « Habitat » intégrant d'autres politiques habitat (adaptation des logements aux personnes âgées et/ou handicapées, insalubrité...)

**Merci de préciser le périmètre et les services proposés par votre guichet unique : NON CONCERNE**

#### **4- RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS :**

➤ **Un diagnostic territorial a-t-il déjà été réalisé (repérage/inventaire des copropriétés du territoire, localisation mais également caractérisation de ces copropriétés : typologie, fragilité...)? Si oui, quelles en sont les conclusions :** Oui, un dispositif de Veille et Observatoire des Copropriétés (VOC) a été mis en place. 502 copropriétés sont présentes à Niort (soit 6975 logements), parmi lesquelles 127 sont potentiellement vulnérables. 66% des copropriétés vulnérables se situent dans le centre ancien de Niort et ne sont pas immatriculées au Registre National des Copropriétés (RNC). Il a également été observé un besoin en rénovation énergétique important sur de grandes copropriétés des années 50 à 80. Trois copropriétés repérées dans l'étude de pré repérage de 2018-2019 ont fait l'objet d'une étude pré opérationnelle (dont un diagnostic multicritère).

Deux des études ont conduit à la mise en place d'un POPAC, en janvier 2022, sur une copropriété de 53 lots et à l'engagement d'une OPAH Copropriété Dégradée, en septembre 2022, sur une copropriété de 30 lots.

➤ **Une stratégie d'action a-t-elle été définie ? Si oui laquelle ?**

La stratégie d'actions qui est en cours de mise en place et de validation est la suivante :

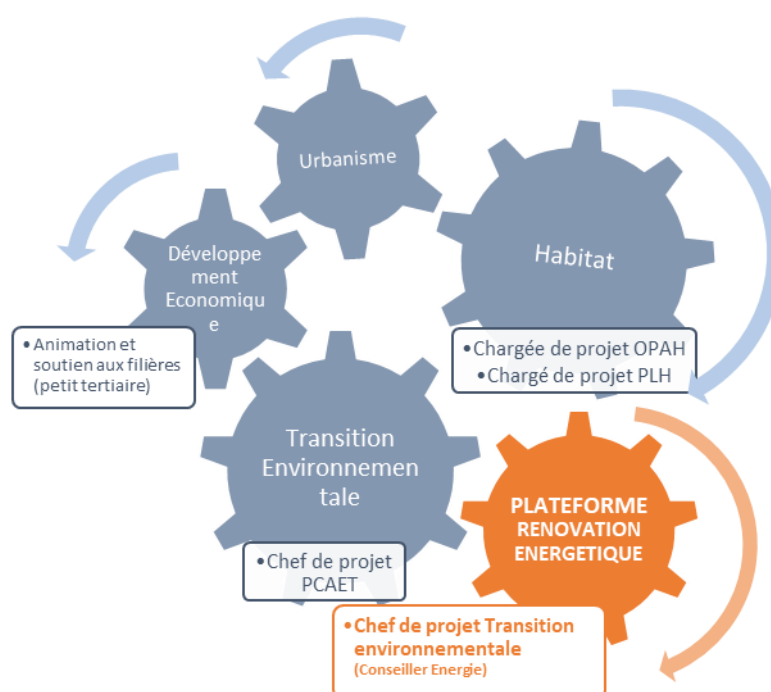
- Prise en compte des enjeux liés aux copropriétés dans l'étude pré opérationnelle de la future OPAH (lancement de l'étude en nov. 2021) : réflexion en cours sur un potentiel volet copropriétés.

## MISSIONS, FONCTIONNEMENT ET MOYENS DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

### 5- PILOTAGE TECHNIQUE DE LA PLATEFORME

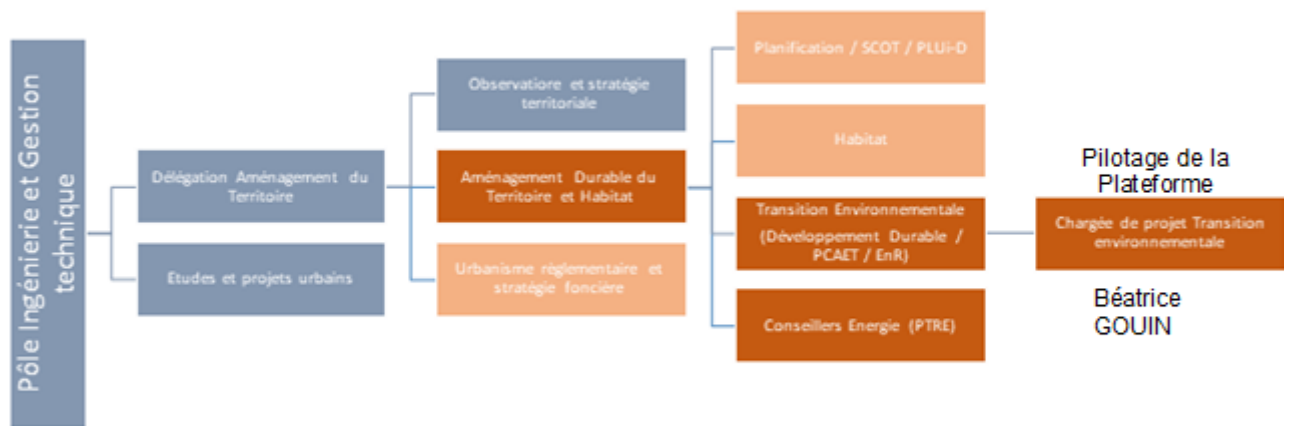
➤ Préciser les modalités d'organisation mises en place pour assurer le pilotage technique de la Plateforme au sein de la structure porteuse (service pilote, coordination entre services énergie et habitat, etc...) :

La Plateforme sera pilotée techniquement par la cheffe de projet Transition Environnementale en lien direct avec la cellule habitat.



La Direction « Aménagement Durable du Territoire et Habitat » pilote toutes les politiques sectorielles en matière d'énergie-climat-habitat, facilitant ainsi la cohérence des enjeux de la plateforme dans chacune de ces politiques. La Direction urbanisme appartenant à la même délégation, les liens sont d'autant plus facilités.





➤ **Nom/ Prénom de l’interlocuteur technique de la Plateforme pour la Région:**

GOUIN Béatrice, Direction Aménagement Durable du Territoire et Habitat

**Collectivité de rattachement/service :** Communauté d’agglomération du Niortais

**Email :** beatrice.gouin@agglo-niort.fr

**Téléphone :** 05 17 38 80 11

**Temps dédié :** 0.4 ETP

**Autres missions assurées par ailleurs :** Animation rénovation énergétique des bâtiments publics / animation Politique Énergétique

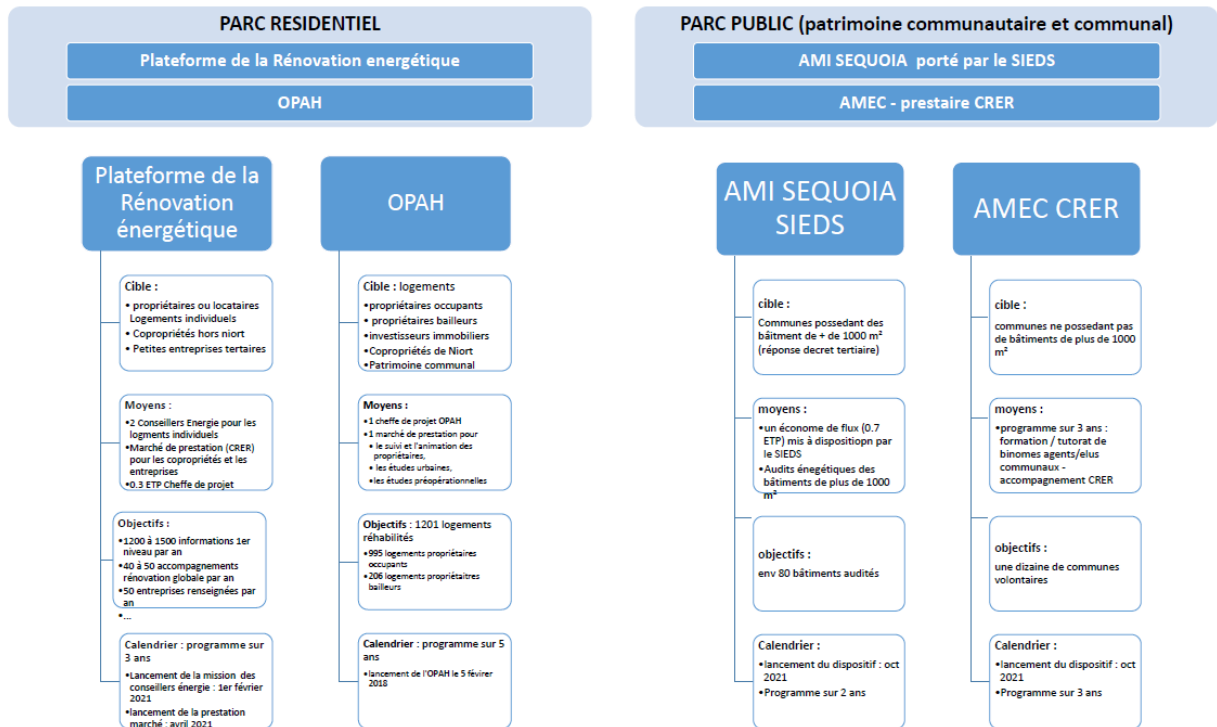
## 6- OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA PLATEFORME

➤ **Présentation de la stratégie de la Plateforme** et liens avec les stratégies énergie/logement du territoire et les priorités du PREE

*(cf. Document 1-Cadre technique de l’AMI section « Enjeux et objectifs de la rénovation énergétique du logement en Nouvelle-Aquitaine »):*

La plateforme de la rénovation énergétique s'intègre dans un programme plus global d'accompagnement à la rénovation énergétique sur le territoire du niortais (schéma ci-dessous)

CONSEIL EN RENOVATION ENERGETIQUE  
COUVERTURE DES PARC RESIDENTIEL ET PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE NIORT AGGLO



Elle concourt pleinement à l'atteinte des objectifs du PCAET (**Plan Climat Air Énergie Territorial**), approuvé le 10 février 2020, ainsi participe à la mise en œuvre des différentes politiques de planification de Niort Agglo.

Elle s'inscrit également dans les priorités du PREE en matière de rénovation énergétique...

**En 2023, Niort Agglo a choisi de reconduire son offre d'accompagnement complet, amorcé dès 2021, auprès des publics « ménages », « copropriétés » et « petit tertiaire privé ». De ce fait, l'accompagnement de ces 3 cibles est proposé depuis l'information de 1<sup>er</sup> niveau jusqu'à l'audit énergétique.**

➤ **Programmes de sensibilisation, communication, animation pour les ménages (dont les copropriétés) et les professionnels.**

*Merci de présenter ci-dessous les différents programmes prévisionnels de façon détaillée, et de répercuter ces éléments de façon synthétique, dans le Document 3 « : Annexe financière au dossier de candidature »-Onglet A1bis\_PgActionsSensib :*

**1- Ménages et copropriétés :**

Les actions de sensibilisation / animations pour les ménages, proposées dans le cadre de la plateforme sont déclinées en 4 types :



Des animations pourront être proposées en partenariat avec d'autres territoires porteurs de plateforme de la rénovation énergétique.

La majeure partie des actions d'animation/sensibilisation sera réalisée en régie. Certaines actions pourront être confiées à un prestataire

**Des animations ont été menées sur l'année 2022 et seront reconduites en 2023, parmi lesquelles :**

- **Campagnes thermographiques avec cliché personnalisé**, rendez-vous incontournable de l'hiver. Cette animation est proposée aux communes de l'agglomération pour une sensibilisation des habitants aux déperditions de chaleur et aux solutions pour y remédier.
- **Expo Pop-up Réno** : une animation dans les médiathèques
- **Participation au salon de l'habitat**
- ...

## **2- Professionnels :**

En 2023, L'animation/sensibilisation des professionnels sera essentiellement menée à travers le dispositif DOREMI, en place sur le territoire de Niort Agglo depuis 2019 (mobilisation des artisans pour la performance complète performante).

L'animation au sein des Grandes Surfaces de Bricolage (GSB) se matérialise par la tenue de permanences (CASTORAMA : 2 fois par mois).

Les partenaires professionnels (FFB, CAPEB, CCI, CMA, CAUE, DDT, ADIL, CRER, SIEDS, ODEYS, SOLIHA, URBANIS, ...restent des interlocuteurs privilégiés pour la mise en œuvre de la plateforme.

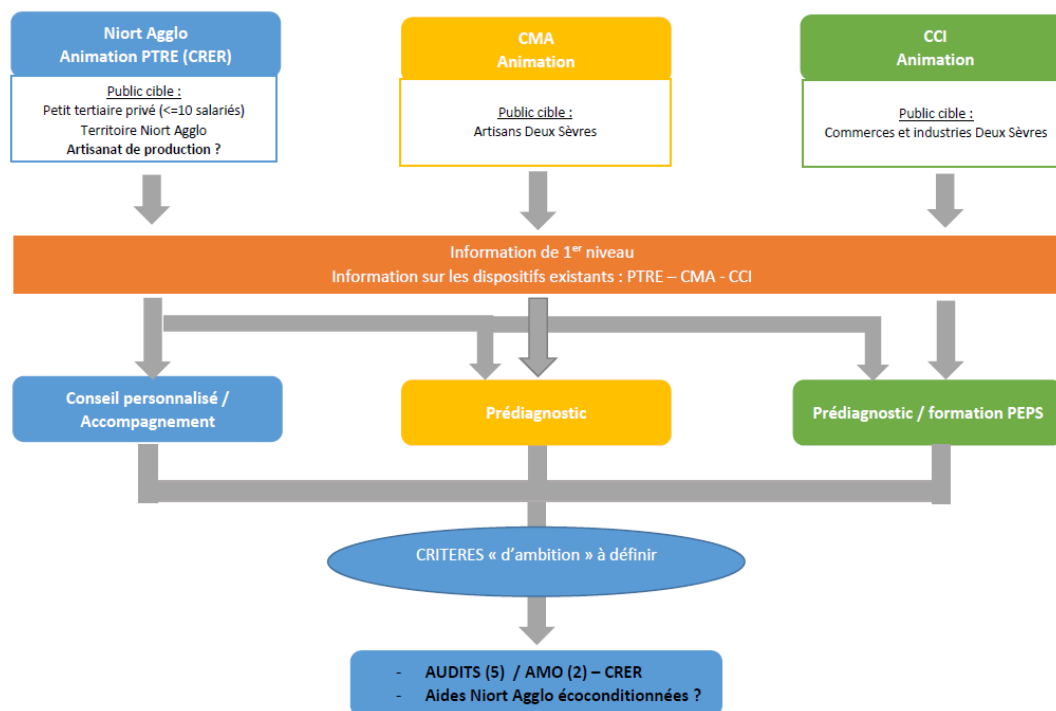
### ➤ « Petit tertiaire privé » :

L'action en direction du petit tertiaire privé a été amorcée en 2021. Niort Agglo a choisi de la prolonger en 2023 en continuant de proposer l'ensemble des actes métiers aux entreprises, elle a également décidé d'offrir un accompagnement plus approfondi, mobilisable en fonction des besoins des entreprises : audit énergétique et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dès 2021, un partenariat avec la CCI et la CMA a été mis en place, en collaboration avec la direction Développement Economique de Niort Agglo et le CRER et, notre prestataire "petit tertiaire privé". Ce partenariat permet d'orienter les entreprises vers l'une ou l'autre des structures en fonction de sa typologie et du projet de chacune d'entre elles.

Accompagnement des entreprises à la rénovation énergétique sur le territoire de Niort Agglo

\_ Proposition d'organisation des différents dispositifs \_



### ➤ « Copropriétés » /

L'action en direction des copropriétés a été amorcée en 2021 : Niort Agglo a choisi de proposer l'ensemble des missions possibles aux copropriétés : A1, A2, A4, A4bis, A3 et C1.

Le CRER, notre prestataire assure actuellement les actions suivantes :

- A1 - Information de premier niveau auprès des copropriétés
- A2 - Conseil personnalisé
- A3 - Audit Énergétique
- A4 et A4bis - Accompagnement avec visite et/ou AMO
- C1 : animation, sensibilisation

## 7- ORGANISATION POUR LA RÉALISATION DES ACTES METIERS

### ➤ **Présentation de l'organisation technique générale de la Plateforme**

(Articulation entre les intervenants, locaux mis à disposition etc.)

De manière à fluidifier les demandes, les informations et conseils sont dispensés **uniquement sur RDV** par téléphone, visioconférence ou en présentiel. Les RDV sont possibles tous les jours du Lundi au Vendredi.

#### ● **Locaux :**

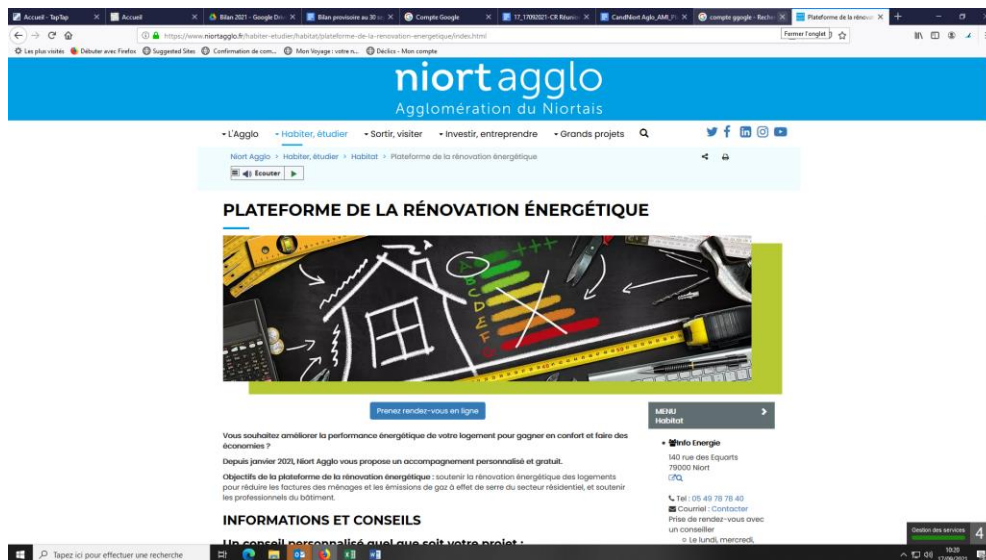
L'accueil du public est assuré dans les locaux de la Communauté d'agglomération du Niortais, 140 rue des Equarts à Niort. Au sein des locaux, un bureau est dédié à l'accueil de la plateforme. Des salles sont réservables de manière à assurer 2 rdv individuels simultanément.

#### ● **Prise de RDV**

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours :

- Lundi, Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h00
- Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h30

La prise de RDV peut également s'effectuer directement en ligne sur le site [niortagglo.fr](http://niortagglo.fr)



A noter : en dehors des plages d'ouverture de la permanence téléphonique, les demandeurs sont invités à prendre RDV en ligne s'ils le souhaitent.

➤ **Détail des modalités de réalisation des actes métiers** (en régie, via un partenaire subventionné, via un prestataire dans le cadre d'un marché public) (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 3 « Mise en œuvre des missions et moyens humains ») :

<b>Actes obligatoires</b>	<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A4</b>
Organisation (Régie/Partenariat/Marché public)	Régie	Régie	Régie
Nom du Partenaire/Prestataire	Prestataire	Prestataire	Prestataire

Précisions si organisation complexe:

Afin d'offrir un maximum de services sur le territoire de Niort Agglo, les ménages, copropriétés et entreprises du petit tertiaire privé peuvent bénéficier des mêmes services (de l'information à la maîtrise d'œuvre). Ceci est complété par la sensibilisation/animation auprès de ces publics.

<b>Type d'acte</b>		<b>Modalité de réalisation</b>
<b>Missions obligatoires</b>		
A1	Information 1er niveau <b>ménages et copros</b>	Régie
A2	Conseil personnalisé <b>ménages et copros</b>	Régie
A4	Accompagnement <b>des ménages</b> avec visite	Régie
C1	sensibilisation / animations <b>ménages</b>	Régie
C3	sensibilisation / animations <b>professionnels</b>	Régie
<b>Missions optionnelles</b>		
A4 copros	Acc travaux de rénovation <b>copros</b>	Prestataire marché public

B1	Information 1er niveau <b>petit tertiaire privé</b>	Prestataire marché public
B2	Conseil personnalisé <b>petit tertiaire privé</b>	Prestataire marché public
-	Sensibilisation / animation <b>petit tertiaire privé</b>	Prestataire marché public
<b>Missions Champ concurrentiel</b>		
A3	Audit énergétique <b>ménages</b>	Prestataire marché public
A4bis	Acc et suivi des travaux (AMO) <b>ménages</b>	Prestataire marché public
A3 copros	Audit énergétique <b>copros</b>	Prestataire marché public
A4bis copros	Acc et suivi des travaux (AMO) <b>copros</b>	Prestataire marché public
-	Audit énergétique <b>petit tertiaire privé</b>	Prestataire marché public
-	AMO <b>petit tertiaire privé</b>	Prestataire marché public

➤ **Nombre d'ETP dédiés au fonctionnement de la Plateforme**

**En régie :**

- dont coordination de la Plateforme :0.4 ETP
- dont Conseillers France Rénov' : 2 ETP

dont autres agents (ex : accueil, standard...) : 0.2 ETP

**Partenaire/Prestataire** (si plusieurs partenaires ou prestataires préciser le nombre d'ETP par structure):

- dont coordination de la Plateforme :0 ETP
- dont Conseillers France Rénov' : 0.3 ETP

dont autres agents (ex : accueil, standard...) : 0.1 ETP

➤ **Modalités de stockage/conservation pendant 9 ans des justificatifs techniques des actes réalisés :**

Les justificatifs techniques sont conservés sur le serveur Niort Agglo de la direction ADT&H.

➤ **Les outils numériques :**



**La saisie des actes réalisés conformément au guide des actes métiers SARE est obligatoire et conditionne le versement de la subvention SARE/Région**

Pour rappel, l'outil SARENOV est mis à disposition des Plateformes pour que les actes soient saisis et suivis (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 6 « Outils de suivi, justificatifs et indicateurs »)

**Vous avez la possibilité d'utiliser un autre outil métier, mais vous devez vous assurer qu'il soit compatible et que les données puissent être téléversées dans l'outil TBS.**

Si vous êtes dans ce cas, merci d'indiquer l'outil métier que vous utilisez :

-NEANT

**Son Interopérabilité avec TBS est-elle déjà testée et opérationnelle (échange avec l'ADEME ?) ?**

-NEANT

## **8- BUDGET PRÉVISIONNEL et OBJECTIFS par ACTES**

➤ **Détail de la Demande de soutien financier au titre du présent AMI (en lien avec les objectifs de réalisation d'actes) et présentation du Budget de la Plateforme :**

**Merci de renseigner le Document 3 ou 3 bis « Annexe financière au dossier de candidature »- onglets A1\_CalculSUB, A1bis\_PgActionsSensib et A2\_PlanFinanct**

➤ **En cas de portage par une structure associative, merci de préciser les modalités mises en place pour assurer une comptabilité analytique (traçabilité des 20% d'autofinancement par les EPCI) :**

-NEANT

## **MOBILISATION, ACCUEIL, PARCOURS PROPOSÉS**

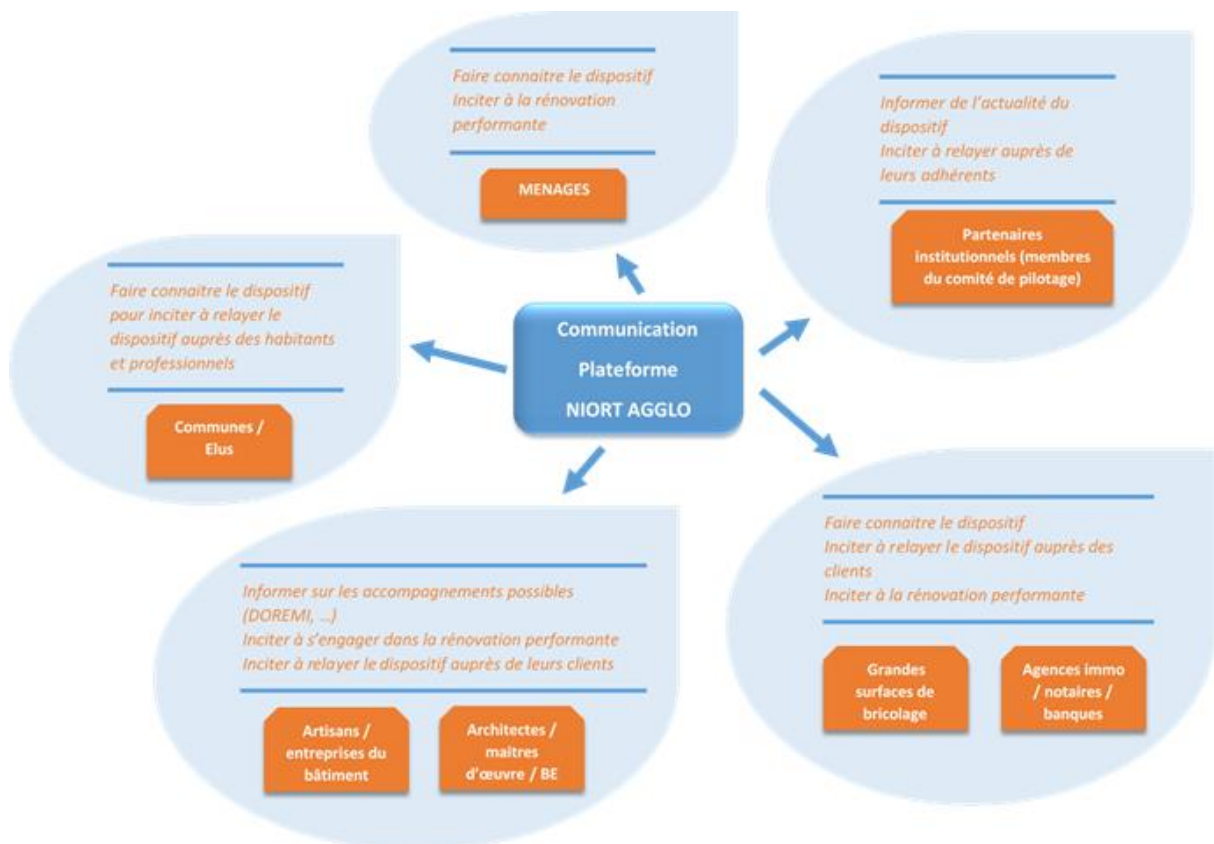
### **9- MOBILISATION DES PUBLICS CIBLES ET ACTEURS**

➤ **Stratégie de communication envisagée (ou déjà mise en place et son évolution, utilisation de la marque France Rénov'.....) :**

## Objectifs de la communication :

- Faire connaître le dispositif auprès des ménages et des professionnels du bâtiment et de l'immobilier,
- Les encourager à tendre vers des travaux de rénovation énergétique performante,
- Communiquer sur le niveau de performance énergétique à atteindre après rénovation (BBC Réno)

## Cibles et messages :



**Médias et supports :** Création de flyers, brochures et affiches.

Les canaux de diffusion employés seront les suivants :

### Ménages :

- Information lors d'évènements locaux (salons, foires, animations, .. ;)
- Campagne de communication annuelle (affichage, presse) en cohérence avec la communication des autres dispositifs de Niort Agglo (PTZ, OPAH, .. ;)

- Relais magazine intercommunal Territoire de vie, site internet, réseaux sociaux

Relais communes : Relais dans les bulletins municipaux

Petit tertiaire privé :

En s'appuyant sur l'expérience des actions réalisées en 2021 et 2022, la communication auprès des entreprises sera définie en partenariat avec la direction Développement économique de Niort agglo, la CCI et la CMA.

➤ **Stratégie de mobilisation des acteurs/partenaires relais** (CCAS, secrétariat de mairie...) :

Partenaires institutionnels

- RDV individuels
- Comité de pilotage

Acteurs relais (GSB, Architectes, agences immo, banques, notaires, ...)

- Réunions d'information
- RDV individuels

Artisans / professionnels du bâtiment :

- Information via les organisations professionnelles FFB, CAPEB, CMA, qui restent des partenaires et relais privilégiés (utilisation de leurs supports de communication)

Relais communes :

La plateforme utilise les instances communautaires existantes pour diffuser de l'information :

- réunions des DGS et secrétaires de mairies
- Conférence des maires
- Réseau Développement Durable des communes

## **10- ACCUEIL ET CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC**

➤ **Modalités d'accueil** : physique, téléphonique, numérique, lieux (si accueil physique), calendrier, plages d'ouverture...

Les conseillers renseignent les particuliers uniquement sur RDV (délai constaté : 1 à 2 jours - maximum une semaine), exceptionnellement sans RDV si un conseiller est disponible et/ou pour une urgence.

Les conseillers s'adaptent aux mieux aux contraintes horaires des particuliers pour répondre à leurs demandes.

L'accueil du public, essentiellement pour la prise de RDV, est possible selon différentes modalités :

- Standard téléphonique (voir détail ci-dessous : gestion, horaires, ...)
- prise de RDV en ligne sur le site niortagglo.fr : une page est dédiée à la plateforme de rénovation énergétique (prise de RDV possible 24h/24)
- Locaux administratifs Niort Agglo, 140 rue des Equarts, 79000 Niort (aux horaires d'ouverture des locaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h).

➤ **Présence sur le territoire, proximité avec les habitants** (permanences...) :

- Permanences grandes surfaces de bricolage :



En 2021, un partenariat avec le magasin CASTORAMA de Niort a été amorcé : depuis septembre 2021, des permanences sont organisées 2 fois par mois dans les locaux de CASTORAMA (sur RDV fixés par les vendeurs).

Le même partenariat a été proposé à l'autre grande enseigne présente sur le territoire LEROY MERLIN qui a pour l'instant décliné la proposition, estimant qu'elle avait les compétences en interne pour répondre aux clients.

En fonction des besoins, des permanences pourront être envisagées dans d'autres lieux stratégiques du territoire comme les grandes entreprises (mutuelles) ou les communes

➤ **Gestion du standard téléphonique** : personnel, organisation...

Le standard téléphonique est assuré 5 demi-journées par semaine. En dehors de ces plages horaires, un message enregistré invite les particuliers à prendre RDV en ligne sur le site niortagglo.fr ou à rappeler aux horaires d'ouverture du standard. En l'absence de personnel dédié, le standard est assuré par plusieurs personnes : conseillers énergie eux-mêmes, secrétariat, personnel de l'accueil, et exceptionnellement chef de projet.

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires standard tel	13h30 à 17h00	9h00 à 12h30	13h30 à 17h00	9h00 à 12h30	13h30 à 17h00
Personne dédiée	Conseillers	Conseillers	Secrétariat	Secrétariat	Accueil Niort Agglo

➤ **Modalités pour assurer la continuité du service public** durant les périodes de congés des Conseillers ?

Niort Agglo compte 2 conseillers Énergie. En règle générale, au moins un conseiller est présent pour assurer le service auprès des particuliers. Exceptionnellement, en cas d'absence simultanée des 2 conseillers, le standard est tout de même assuré par une autre personne de la collectivité (Chef de projet, secrétaire, accueil, ...) et les particuliers sont invités à prendre RDV en ligne avec l'outil mis à disposition sur le site de Niort agglo. Les RDV sont calés hors périodes d'absence.

## 11- PARCOURS DES USAGERS

➤ **Joindre en annexe le schéma détaillé et commenté du ou des parcours proposés par la Plateforme, en intégrant l'articulation avec les parcours OPAH/PIG des opérations programmées ANAH en cours ou en projet sur le territoire** (même si la structure ne porte pas d'opération programmée) (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 5.2 « Les missions des Plateformes France Rénov' »)

➤ **Partenariats envisagés avec les Maisons France Service** (à préciser et reporter dans le schéma mentionné ci-dessus)

Au premier semestre 2021, Un premier contact a été établi avec les 2 maisons France service du territoire de Niort Agglo (Echiré et Niort-Clou Bouchet).

Un constat ressort de ces 2 rencontres : les Maisons France Service du territoire ne sont pour le moment pas sollicitées sur les questions de la rénovation énergétique.

Après présentation de la mission des conseillers, il a été convenu d'un mode de fonctionnement à adopter vis-à-vis des particuliers ayant des difficultés avec le numérique :

- Le conseiller Energie fait le point sur le projet de rénovation et crée les dossiers de demandes d'aides MPR et CEE.
- Maison France Service assiste les particuliers concernant le suivi du dossier (scanner un document et le déposer sur un site internet, se connecter à une boîte mail pour consulter les réponses des organismes financeurs).

Avec la volonté d'être complémentaire et d'offrir un service complet aux particuliers en difficulté sur le numérique pour permettre la réalisation des projets de rénovation.

➤ **La Plateforme** (ou les collectivités impliquées) **prévo(en)t-elle(s) d'apporter des aides financières aux particuliers pour leurs travaux** de rénovation énergétique et si oui, lesquelles ?

En accord avec son PCAET et son PLH, Niort agglo a prévu d'apporter des aides financières aux ménages, en complément du conseil apporté par la plateforme : le PCAET comporte effectivement deux actions en cours de réflexion sur ce sujet

- Aide financière à la rénovation pour les publics (propriétaires occupants) non éligibles ANAH
- Aide financière pour le remplacement de chauffages peu performants

<p style="text-align: center;"><b>FICHE COORDONNÉES DE LA PLATEFORME POUR COMMUNICATION AUPRES DU PUBLIC</b></p>
--

*Il s'agit des coordonnées qui figureront sur le site national France Rénov' et sur le site régional*

➤ **Nom de la Plateforme:**

**INFO ENERGIE NIORT AGGLO**

➤ **Courriel : info.energie@agglo-niort.fr**

➤ **N° de téléphone : 05 49 78 78 40**

➤ **Adresse de la Plateforme (si accueil physique) : 140 rue des Equarts 79000 NIORT**

**Adresse site Web (si existant) : <https://www.niortagglo.fr/info-energie>**

➤ **Adresse, jours et horaires de tous les accueils physiques :**

**Permanence n°1 :**

**Nom : Communauté d'agglomération du Niortais**

**Adresse : 140 rue des Equarts 79000 NIORT**

**Jours et Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi (uniquement sur RDV)**

**Prise de RDV :**

- Par téléphone au 05 49 78 78 40 les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 17h00 et les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00
- En ligne sur le site <https://www.niortagglo.fr/info-energie>

**Nom : -**

**Adresse : -**

**Jours et Horaires d'ouverture : -**

-

➤ **Informations diverses :**

-

<p align="center"><b>FICHE COORDONNÉES DES NOUVEAUX UTILISATEURS POUR LA BASE DE DONNÉES RÉGIONALE (BDDRénov')</b></p>
--

**Attention, merci de vérifier l'exactitude des informations renseignées dans la Base de données existante BDD Rénov' et de :**

**- nous indiquer si des comptes utilisateurs doivent être supprimés et lesquels**

**- pour chaque conseiller, vérifier le métier, le type d'actes réalisé par les conseillers et les activités connexes:**

**- Le compte utilisateur « Laura SABOURIN » doit être supprimé.**

**- Un nouveau compte « Elisa PLEKANEC sera à créer (son adresse mail professionnelle n'a pas encore été créée)**

**- Les autres comptes utilisateurs sont à garder en l'état**

**- mentionner ci-dessous si des comptes doivent être créés pour de nouveaux utilisateurs**

**Coordonnées des utilisateurs pour accéder aux outils numériques du programme SARE**

**Utilisateur 1 :**

**Nom : PLEKANEC**

**Prénom : Elisa**

**Email : elisa.plekanec@niort-agglo.fr**

**N° de téléphone : 05 49 78 78 42**

**Structure de rattachement (employeur) : Communauté d'agglomération du Niortais**

**Direction/Service de rattachement : Aménagement Durable du Territoire et Habitat**

**Fonction/Métier:**

**Conseiller**

**Conseiller / Directeur**

**Directeur**

**Prestataire**

**Autre : .....**

**Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :Tous : A1 A2 A3 A4  
A4bis B1 B2 C**



**Demande accès :**

- SARENOV :**
  - Conseiller**
  - Directeur**

**TBS**

**Utilisateur 2 :**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Email :** .....

**N° de téléphone :** .....

**Structure de rattachement (employeur) :** .....

**Direction/Service de rattachement :** .....

**Fonction/Métier:**

- Conseiller**
- Conseiller / Directeur**
- Directeur**
- Prestataire**

**Autre :** .....

**Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :**

.....  
.....

**Demande accès :**

- SARENOV :**
  - Conseiller**
  - Directeur**

**TBS**

**Utilisateur 3 :**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Email :** .....

**N° de téléphone :** .....

**Structure de rattachement (employeur) :** .....

**Direction/Service de rattachement :** .....

**Fonction/Métier:**

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

**Autre :** .....

**Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :**

.....  
.....

**Demande accès :**

- SARENOV :
  - Conseiller
  - Directeur

TBS

**Utilisateur 4 :**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Email :** .....

**N° de téléphone :** .....

**Structure de rattachement (employeur) :** .....

**Direction/Service de rattachement :** .....

**Fonction/Métier:**

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

**Autre :** .....

**Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :**

.....  
.....

**Demande accès :**

- SARENOV :
  - Conseiller
  - Directeur

TBS

**Utilisateur 5 :**

Nom : .....

Prénom : .....

Email : .....

N° de téléphone : .....

Structure de rattachement (employeur) : .....

Direction/Service de rattachement : .....

Fonction/Métier:

Conseiller

Conseiller / Directeur

Directeur

Prestataire

Autre : .....

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....  
.....

Demande accès :

SARENOV :

Conseiller

Directeur

TBS

**Utilisateur 6 :**

Nom : .....

Prénom : .....

Email : .....

N° de téléphone : .....

Structure de rattachement (employeur) : .....

Direction/Service de rattachement : .....

Fonction/Métier:

Conseiller

Conseiller / Directeur

Directeur

Prestataire

Autre : .....

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....  
.....

Demande accès :

SARENOV :

Conseiller

Directeur

TBS

**Utilisateur 7 :**

Nom : .....

Prénom : .....

Email : .....

N° de téléphone : .....

Structure de rattachement (employeur) : .....

Direction/Service de rattachement : .....

Fonction/Métier:

Conseiller

Conseiller / Directeur

Directeur

Prestataire

Autre : .....

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....  
.....

Demande accès :

SARENOV :

Conseiller

Directeur

TBS

**Utilisateur 8 :**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Email :** .....

**N° de téléphone :** .....

**Structure de rattachement (employeur) :** .....

**Direction/Service de rattachement :** .....

**Fonction/Métier:**

Conseiller

Conseiller / Directeur

Directeur

Prestataire

**Autre :** .....

**Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :**

.....

.....

**Demande accès :**

SARENOV :

Conseiller

Directeur

TBS